



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe de rédaction No.2 sur certains sujets relatifs au traitement des investisseurs et des investissements (avant/après établissement)

ORDRE DU JOUR

Réunion des 11-13 mars 1996

**GROUPE DE REDACTION SUR CERTAINS SUJETS RELATIFS AU TRAITEMENT DES
INVESTISSEURS ET DES INVESTISSEMENTS (AVANT/APRES ETABLISSEMENT)**

ORDRE DU JOUR

11-13 mars 1996

1. **Adoption de l'ordre du jour** DAFFE/MAI/DG2/A(96)1

2. **Approbation du compte rendu succinct de la
réunion des 22-24 janvier 1996** DAFFE/MAI/DG2/M(95)2

3. **Traitement national, non-discrimination/
NPF et transparence**
 - Note du Président DAFFE/MAI/DG2(95)1/REV2
 - Pour référence :
 - Contributions d'une Délégation DAFFE/MAI/RD(95)18
DAFFE/MAI/DG2/RD(96)1
 - Contributions d'une Délégation DAFFE/MAI/RD(95)8
DAFFE/MAI/DG2/RD(95)1
DAFFE/MAI/RD(95)7/REV1
 - Choix d'articles d'instruments
existants en matière d'investissement

4. **Exceptions générales**
 - Note du Président DAFFE/MAI/DG2(95)2/REV1
 - Contributions des pays Membres DAFFE/MAI/DG2/RD(96)3
 - Pour référence :
 - Contribution d'une Délégation DAFFE/MAI/DG2/RD(96)2
 - Note du Secrétariat sur les
dispositions en matière de sécurité
nationale DAFFE/MAI(95)7
 - Choix d'articles d'instruments
existants en matière d'investissement DAFFE/MAI/RD(95)7/REV1

5. Statu quo, démantèlement et établissement des réserves spécifiques par pays

-- Note du Président

DAFFE/MAI/DG2(95)3/REV1

Pour référence :

-- Choix d'articles d'instruments existants en matière d'investissement

DAFFE/MAI/RD(95)7/REV1

6. Définition de l'investisseur et de l'investissement

-- Note du Président

DAFFE/MAI/DG2(96)1

-- Contributions des pays Membres

DAFFE/MAI/DG2/RD(96)4

Pour référence :

-- Choix d'articles d'instruments existants en matière d'investissement

DAFFE/MAI/RD(95)3

-- Contribution d'une Délégation

DAFFE/MAI/RD(96)8

7. Prochaines étapes/questions diverses

Notes concernant l'ordre du jour

Point 1 Le président propose que la réunion soit organisée de la façon suivante :

- Lundi 11 mars 1996, 9h-12h30 : points 3 et 5.
- Lundi 11 mars 1996, 14h-16h et mardi 12 mars 1996, 9h-12h30 : point 4.
- Mardi 12 mars 1996, 14h-16h et mercredi 13 mars 1996, 9h30-13h : point 6.
- Mercredi 13 mars 1996, 15h-18h : mise au point finale du rapport du Groupe de rédaction au Groupe de négociation sur les points 3, 4 et 5.

Points 3, 4 et 5

Le Groupe de rédaction devra procéder à la mise au point finale d'un projet d'articles et de commentaires concernant le traitement national, la non discrimination/le régime NPF, la transparence et les exceptions générales [DAFFE/MAI/DG2(95)1/REV2 et DAFPE/MAI/DG2(95)2/REV1], ainsi que les mécanismes de l'AMI pour le statu quo, le démantèlement et l'établissement des réserves spécifiques par pays [DAFFE/MAI/DG2(96)3/REV1] ; ce rapport sera soumis au Groupe de négociation à sa réunion des 14-15 mars 1996. Les délégations sont également invitées à soumettre des contributions écrites au sujet de l'ordre public, en vue de l'examen, par le Groupe de rédaction, du projet d'article concernant les exceptions générales.

Point 6. Définition de l'investisseur et de l'investissement

A sa réunion de janvier 1996, le Groupe de négociation a élargi le mandat du Groupe de rédaction en le chargeant de rédiger les dispositions précises, devant figurer dans l'AMI, au sujet de la définition de l'investisseur et de l'investissement (voir l'annexe). En conséquence, les délégués seront invités à examiner le projet de dispositions figurant dans la note du Président DAFPE/MAI/DG2(96)1.

Point 7. Prochaines étapes/autres questions

La prochaine réunion du Groupe de rédaction est prévue pour le 17 avril 1996. Le Groupe de rédaction devra à cette occasion procéder à la mise au point finale de ses propositions en ce qui concerne la définition de l'investisseur et de l'investissement ; ces propositions seront soumises au Groupe de négociation à sa réunion des 18-19 avril 1996.

Annexe

Mandat révisé du Groupe de rédaction n°2

sur certains sujets relatifs à la définition et au traitement des investisseurs et des investissements (avant et après établissement)

1. Le Groupe de rédaction, ouvert à la participation de toutes les délégations, est chargé de rédiger des dispositions spécifiques, en vue de leur inclusion dans l'AMI, concernant la définition et le traitement des investisseurs et des investissements (avant et après établissement).
 2. Sujets :
 - a. Traitement national et non-discrimination/NPF
 - b. Transparence
 - c. Exceptions générales concernant l'ordre public, la sécurité nationale ainsi que la paix et la sécurité internationales
- Le traitement national et la non-discrimination/NPF devront être définis en termes détaillés et inconditionnels.
3. Le Groupe de rédaction est chargé d'envisager des mécanismes de statu quo, de démantèlement et d'établissement des réserves spécifiques par pays.
 4. Le Groupe de rédaction est également chargé de rédiger des dispositions spécifiques, en vue de leur inclusion dans l'AMI, concernant la définition des investisseurs et des investissements.
 5. Le Groupe fera rapport au Groupe de négociation à sa réunion de mars 1996 et lui soumettra des propositions relatives aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus, y compris des propositions de texte, conformément à son mandat. Les propositions relatives au paragraphe 4 seront soumises au Groupe de négociation à sa réunion d'avril 1996.
 6. Le Groupe sera dissous lorsqu'il aura soumis ses rapports au Groupe de négociation, sauf si celui-ci en décide autrement.